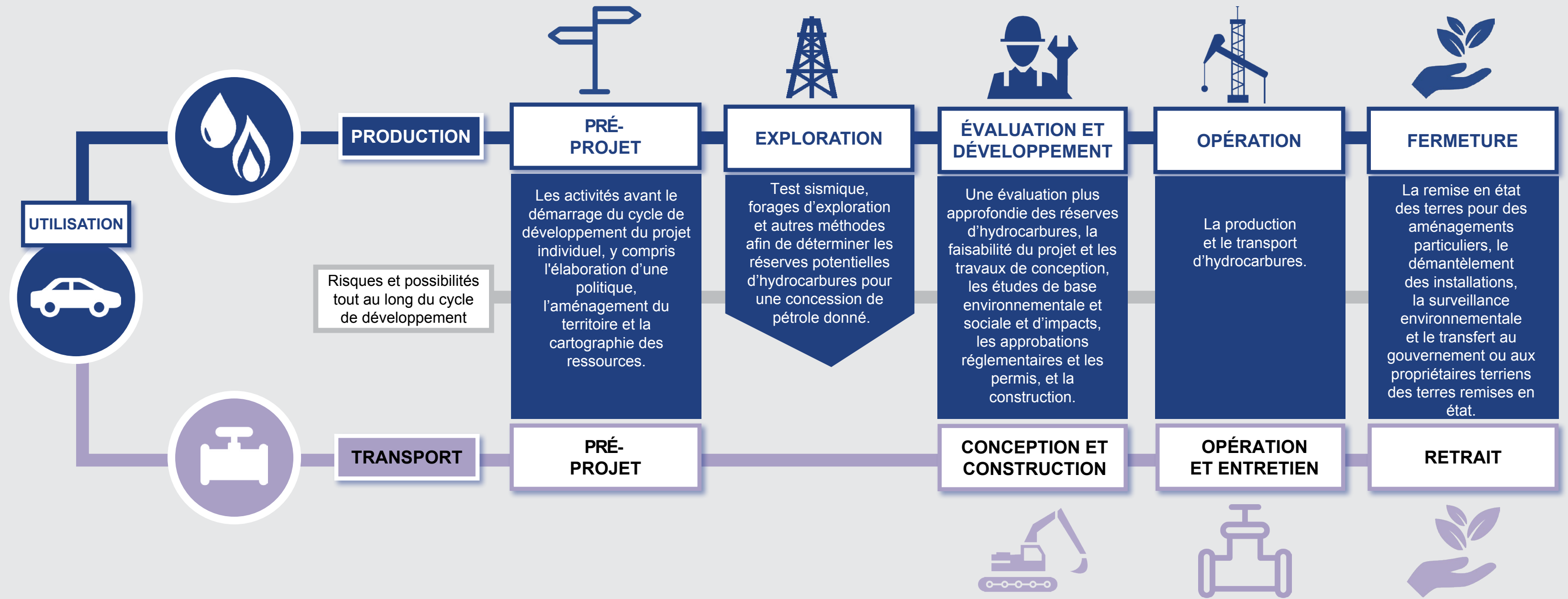


CYCLE DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE



À PROPOS DE CETTE INFOGRAPHIE

Ceci est une infographie interactive qui souligne les constats clés concernant les risques et les possibilités de bâtir la confiance du public tout au long du cycle de développement énergétique. La première page de cette infographie présente un survol du cycle de développement énergétique dans son ensemble et les rôles rassemblés en quatre grands groupes et visant à augmenter la confiance du public. Chaque boîte d'un stade du cycle de développement énergétique est cliquable et vous mènera à la page de détails correspondante.

Les pages subséquentes fournissent des détails sur les risques et les possibilités clés concernant la confiance du public qui sont transversaux ou surviennent à chaque stade du cycle de développement énergétique. Ces activités ne représentent pas nécessairement des écarts dans les actions du gouvernement. Elles sont actuellement menées à différents degrés et à différents stades par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Quoique l'exemple d'énergie utilisé dans cette infographie soit celui de la production et du transport d'hydrocarbures (pétrole et gaz), il est reconnu que d'autres types de projets énergétiques – y compris la génération et la transmission d'électricité – font face à un nombre similaire de risques et de possibilités relativement à la confiance du public.

RÔLES



PARTIES TOUCHÉES

Les parties touchées comprennent les gens, les groupes ou les organisations qui sont directement touchés par un ou de multiples projets de développement. Les parties touchées incluent également tout groupe pour lequel il y a une obligation constitutionnelle, légale, contractuelle ou en vertu de la common law ou du Code civil du Québec d'être consulté par les gouvernements ou les promoteurs. Une liste non-exhaustive des parties touchées inclut : les peuples et les organisations autochtones, les gouvernements, les communautés, les entreprises, les propriétaires terriens et les citoyens.



PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE

Le public et la société civile réfèrent aux Canadiens en général, quoique pas directement touchés par un projet de développement particulier, peuvent avoir différents intérêts ou opinions sur le développement des ressources naturelles au Canada ou pour un projet précis. Cela inclut les acteurs de la société civile tels que les établissements universitaires et de recherche, les médias et les organisations non-gouvernementales (ONG).



INDUSTRIE

L'industrie réfère à des compagnies précises qui, comme promoteurs, entreprennent des activités de développement, ainsi qu'à l'industrie en général dans chaque secteur d'activités, incluant les associations qui les représentent.



GOVERNEMENTS

Les gouvernements comprennent les ministères, les départements et les organismes de réglementation qui ont un pouvoir de décision concernant les projets de développement des ressources, les politiques et les plans associés et la gouvernance en général sur les ressources minières et énergétiques dans leurs champs de compétence. Ce groupe inclut les gouvernements fédéral, autochtones, provinciaux, territoriaux et les organismes de réglementation.

LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES PARTIES TOUCHÉES PAR LES POLITIQUES ET LA PRISE DE DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT DES PROJETS PEUT ÊTRE DÉCRIT COMME SUIVANT :

CONSULTATION

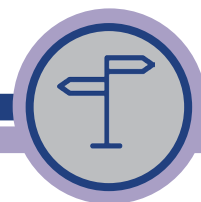
RÉPONSE

ACCEPTATION

VOLONTÉ

PRISE DE DÉCISIONS
PARTAGÉE

TOUT AU LONG DU CYCLE DE DÉVELOPPEMENT



PRODUCTION



TRANSPORT



RELATIONS ET ENGAGEMENT

Les pratiques de l'industrie et les processus réglementaires qui comportent un engagement insuffisant et qui ne tiennent pas compte des préoccupations des communautés minent la confiance du public.

L'engagement efficace débute en travaillant avec les communautés afin de comprendre comment elles veulent être engagées, en cernant leurs préoccupations et en s'assurant qu'elles ont la capacité de participer.

- Conditions de l'engagement basées sur les besoins des communautés.
- Lignes directrices d'engagement incorporant des protocoles de consultation des communautés.
- Lignes directrices d'engagement et protocoles issus des bonnes pratiques de l'industrie.
- Présence locale constante pour établir les relations.

COLLABORATION DES INTÉRÊTS DIFFÉRENTS

Un manque de collaboration de la part des gouvernements, de l'industrie, des peuples autochtones et de la société civile polarise le débat public sur les projets et mine la confiance du public dans le développement énergétique.

L'action collective et la gestion intégrée des ressources fournissent une voie vers le développement d'objectifs communs parmi les groupes gouvernementaux, industriels et autochtones et les autres parties touchées afin d'atteindre ces objectifs.

- Action collective quant aux préoccupations particulières des parties touchées et du public.
- Discussion des questions ardues sur le plan local, régional et national, le cas échéant.
- Principes et approches pour la cogestion des ressources ou officialisation de la gestion intégrée des ressources.
- Approche et engagement auprès des groupes autochtones et des communautés tout au long du cycle de vie du projet énergétique.
- Capacité améliorée des communautés locales afin de participer aux activités de développement des ressources.

PERCEPTIONS DIFFÉRENTES DES RISQUES

Il y a un écart grandissant entre la perception du public et des parties touchées concernant les risques associés au développement énergétique et les évaluations des risques par les organismes de réglementation et l'industrie qui alimentent la conception et la prise de décisions.

Faire participer les parties touchées à l'évaluation des risques environnementaux et sociaux permet d'en tenir compte tant du point de vue du développement que de celui des communautés, et encourage un meilleur alignement des tolérances aux risques.

- Les parties touchées participent aux évaluations des risques.
- Cogestion des mesures de gestion des risques environnementaux.
- La communication transparente des risques environnementaux et sociaux aux parties touchées pour comprendre et évaluer les risques liés au développement.

STATUT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET RESPECT DES DROITS DES AUTOCHTONES

Les revendications territoriales non réglées, une compréhension limitée de la portée des droits issus d'un traité, des droits tribaux ou ancestraux, ainsi que les défis d'interprétation connexes, nuisent à la capacité des peuples autochtones à participer efficacement à la prise de décisions relatives aux projets énergétique et à en profiter pleinement.

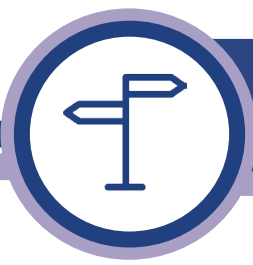
La certitude renforcée concernant le traitement des traités et des droits tribaux et ancestraux peut permettre aux peuples autochtones de mieux participer aux décisions sur le développement de ressources minières et de profiter des grands projets.

- La négociation et le règlement de revendications territoriales fournissent une base pour une prise de décisions améliorée par les organismes de réglementation et les gouvernements et pour que les communautés autochtones profitent des retombées.
- La reconnaissance des droits est explicitement incorporée dans les processus de prise de décisions.

RISQUES

POSSIBILITÉS

ACTIVITÉS



PRÉ-PROJET



PRODUCTION

TRANSPORT



APPROCHES INTÉGRÉES ET ADAPTÉES AUX POLITIQUES DES RESSOURCES ET À LA PLANIFICATION RÉGIONALE

RISQUES

Les gouvernements qui n'ont pas établi d'objectifs et de plans pour le développement des ressources qui incorporent les valeurs et les intérêts locaux ne peuvent fournir une direction pour le développement et la prise de décisions du projet.

POSSIBILITÉS

Les gouvernements qui établissent des politiques claires et des plans régionaux pour le développement des ressources sont mieux placés pour intégrer, dans leurs priorités, les valeurs et les intérêts des communautés locales et des parties touchées.

ACTIVITÉS

- Plans d'aménagement et politiques des ressources intégrés et adaptés.
- Seuils des effets cumulatifs environnementaux régionaux.
- Évaluations environnementales stratégiques régionales aidant à fournir une base utile pour la prise de décisions concernant un projet.



VISION, PRÉPARATION ET RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS

Les communautés qui n'établissent pas de vision pour l'avenir et qui manquent de capacités sont moins aptes à participer à la prise de décisions à l'égard du développement énergétique et à profiter des retombées potentielles.

Les processus des communautés en matière de vision, de préparation et de résilience peuvent leur permettre de prendre de meilleures décisions et optimiser leur participation au développement.

- Vision holistique de la communauté dans l'avenir et planification.
- Préparation et résilience des communautés
- Investissement précoce dans les communautés.



PARTIES TOUCHÉES

- Commenter les politiques et les plans du gouvernement
- Apprendre à propos du développement des ressources
- Développer une vision, établir des objectifs et des plans pour la communautés



PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE

- Commenter les politiques et les plans du gouvernement
- Rester à l'affût des tendances dans le développement des ressources
- Les dirigeants éclairés fournissent des avis et des options aux gouvernements et facilitent la participation des parties touchées au développement des politiques et des plans
- Les experts aident à façonner l'opinion publique



INDUSTRIE

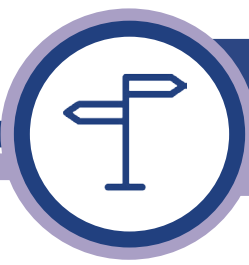
- Commenter les politiques et les plans du gouvernement
- Élaborer des politiques, des pratiques, des technologies internes – individuelles et collectives



GOVERNEMENTS

- Établir des politiques et des plans
- Adopter des régimes législatifs et réglementaires pour le développement
- Compiler les données de géoscience
- Collecter les données des études de base environnementale et sociale afin de satisfaire aux exigences législatives et aux besoins de planification et de surveillance associées au développement

RÔLES



PRÉ-PROJET



PRODUCTION



TRANSPORT



ACCÈS AUX TERRES ET DROITS DE PROPRIÉTÉ DES PROPRIÉTAIRES TERRIENS

RISQUES

Selon les politiques existantes, plusieurs organismes de réglementation ont le pouvoir d'émettre une ordonnance accordant un droit d'accès pour construire et maintenir une infrastructure énergétique si un préavis suffisant a été donné au propriétaire terrien. Quoique les propriétaires terriens soient indemnisés, ce droit d'accès peut créer des conflits avec l'industrie et miner la confiance envers les organismes de réglementation.

POSSIBILITÉS

Un régime politique régissant les droits d'accès des infrastructures énergétiques qui reconnaît les droits des propriétaires terriens, procure des avantages après la construction, assure la sécurité et maintient le besoin de développer une infrastructure linéaire peut offrir une certitude et jeter les bases pour l'obtention de résultats et d'avantages communs.

ACTIVITÉS

- Transparence dans la prise de décisions liée à l'accès aux terres.
- Engagement concret entre les organismes de réglementation et les propriétaires terriens.
- Négociation des avantages qui tiennent compte des risques assumés par toutes les parties, y compris les propriétaires terriens.



POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les préoccupations à l'égard des changements climatiques ont fait en sorte que de nombreux Canadiens remettent en question la croissance de certains types de développement énergétique. Grâce à des actions concrètes concernant les changements climatiques, l'opposition au développement de l'infrastructure énergétique pourrait diminuer.

Les gouvernements dotés de politiques et de plans clairs pour s'attaquer aux changements climatiques de manière concrète contribueront à dissocier les débats sur l'approche du Canada à l'égard du changement climatique des approbations de projets individuels.

- Une approche nationale solide et un plan sur les changements climatiques comprenant les éléments fédéral, provinciaux et territoriaux, avec des cibles en harmonie avec les engagements internationaux du Canada.



AFFAIBLISSEMENT RÉEL ET PERÇU DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION

Des éléments du public canadien, notamment des communautés autochtones et d'autres parties touchées croient que certains gouvernements ont diminué la protection de l'environnement et les possibilités de participation du public à la prise de décisions concernant les grands projets énergétiques en effectuant des changements législatifs.

Une législation et une réglementation solides ainsi qu'une mise en œuvre efficace tout au long du cycle réglementaire peuvent aider à restaurer la confiance du public en renforçant l'engagement et la consultation, la prise de décisions inclusive, la transparence et les mesures de protection de l'environnement.

- Mesures législatives et réglementaires précises pour renforcer la participation du public et la protection de l'environnement.
- Gestion réglementaire du cycle de vie pendant toutes les phases d'un projet énergétique de la planification à l'abandon.
- Dialogue collaboratif avec les parties touchées pour discuter des sujets non abordés au sein des processus réglementaires.



PARTIES TOUCHÉES

- Commenter les politiques et les plans du gouvernement
- Apprendre à propos du développement des ressources
- Développer une vision, établir des objectifs et des plans pour la communauté



PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE

- Commenter les politiques et les plans du gouvernement
- Rester à l'affût des tendances dans le développement des ressources
- Les dirigeants éclairés fournissent des avis et des options aux gouvernements et facilitent la participation des parties touchées au développement des politiques et des plans
- Les experts aident à façonner l'opinion publique



INDUSTRIE

- Commenter les politiques et les plans du gouvernement
- Élaborer des politiques, des pratiques, des technologies internes – individuelles et collectives



GOUVERNEMENTS

- Établir des politiques et des plans
- Adopter des régimes législatifs et réglementaires pour le développement
- Compiler les données de géoscience
- Collecter les données des études de base environnementale et sociale afin de satisfaire aux exigences législatives et aux besoins de planification et de surveillance associées au développement

RÔLES



COMPRÉHENSION DES COMMUNAUTÉS DU DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE ET DES CYCLES DE VIE

RISQUES

Les parties touchées et le public canadien doivent être mieux informés quant à leur compréhension du cycle de développement d'un projet énergétique et des marchés des produits.

POSSIBILITÉS

Une population bien informée est mieux équipée pour discuter et participer aux décisions et aux activités liées au développement des ressources.

ACTIVITÉS

- Un éventail d'outils et de méthodes, des médias sociaux à des sessions d'information, peut mieux informer les communautés et le public sur les éléments de base du développement énergétique.



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Une performance environnementale et sociale faible durant la phase d'exploration peut engendrer des perceptions négatives concernant des projets énergétiques potentiels dans les communautés et nuire aux relations avant leur développement.

Les activités d'exploration qui respectent les cultures locales, les valeurs et l'aménagement du territoire traditionnel, et minimisent les impacts environnementaux, créent des conditions favorisant des relations fortes et à long terme.

- Une réglementation et des critères environnementaux clairs pour l'exploration qui reflètent les valeurs locales.



PARTIES TOUCHÉES

- Développer les capacités pour contribuer et participer aux processus de développement de projet
- Cerner les préoccupations, les attentes et les besoins aux promoteurs de projets et aux autorités gouvernementales



PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE

- Rester à l'affût des tendances de développement des ressources
- Les dirigeants éclairés facilitent l'engagement des parties touchées



INDUSTRIE

- S'informer des communautés potentiellement touchées et établir des liens avec elles
- Comprendre les attentes de la société concernant l'exploration et le développement des ressources
- Entreprendre les activités d'exploration pour évaluer les ressources potentielles



GOUVERNEMENTS

- Surveiller les activités d'exploration
- Informer les communautés potentiellement touchées des régimes législatifs et réglementaires
- Administrer les permis d'exploration
- Surveillance de la conformité et mise en application



ÉVALUATION ET DÉVELOPPEMENT

PRODUCTION
TRANSPORT

	TRAITEMENT JUSTE DES RISQUES ET DES AVANTAGES	RÉCONCILIATION NATIONALE ET DES INTÉRÊTS LOCAUX À TRAVERS LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRALE, AUTOCHTONES, PROVINCIAUX & MUNICIPAUX	NATURE ET LA RÉACTIVITÉ AUX PARTIES TOUCHÉES ET PARTICIPATION DU PUBLIC À LA PRISE DE DÉCISION	OBLIGATION DE CONSULTER ET D'ACCOMMODER LES PEUPLES AUTOCHTONES
RISQUES	Les communautés sont moins portées à appuyer un développement minier et à y participer si elles croient que les risques potentiels excéderont les avantages possibles.	Les projets énergétiques linéaires proposés peuvent être soumis à plusieurs niveaux administratifs, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones et les municipalités cherchant à protéger leurs intérêts, causant le report ou le blocage de projets approuvés par les autorités fédérales.	Les parties touchées qui pensent avoir une capacité limitée à influencer la conception et les décisions réglementaires de projets miniers perdent confiance dans le processus réglementaire et le développement des ressources en général.	L'application et le traitement inadéquats de l'obligation de consulter et d'accommoder des gouvernements dans la revue des projets mine la confiance des peuples autochtones dans la prise de décisions réglementaires et gouvernementales et a mené à des recours légaux.
POSSIBILITÉS	Offrir des avantages socioéconomiques locaux concrets et chercher à atténuer les risques environnementaux pris par les communautés en raison du développement peut créer les conditions propices à un appui accru.	Des discussions multijuridictionnelles afin de clarifier les autorités décisionnelles respectives qui respectent les intérêts de chaque niveau juridictionnel favoriseront une meilleure compréhension et prise de décisions dans l'intérêt du public.	Les parties touchées qui voient leurs besoins et leurs préoccupations pris en considération dans les décisions des gouvernements et de l'industrie pendant le développement d'un projet ont une confiance accrue dans le développement énergétique.	Les politiques de consultation fédérales, provinciales et territoriales peuvent créer une plus grande certitude et des résultats positifs dans l'application de l'obligation de consulter et d'accommoder.
ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> Négociations avec les propriétaires terriens et les communautés tout au long du projet jusqu'à la fin. Les droits ancestraux sont reconnus tout au long du projet jusqu'à la fin. La prise de décisions liée à un projet qui intègre les considérations environnementales et socioéconomiques crée un développement plus équilibré et appuyé. 	<ul style="list-style-type: none"> Rôles clairs et substantiels pour les gouvernements dans la prise de décisions. Développement et mise en œuvre de processus de révision conjoints. Processus réglementaires harmonisés parmi les gouvernements concernés qui évitent les doublons. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque gouvernement peut déterminer le niveau de participation qu'il souhaite pour les parties touchées. Une transparence renforcée et la réactivité des preneurs de décisions politiques et réglementaires aux commentaires fournis par les parties touchées et le public. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation des communautés avant le début des processus réglementaires du projet. Processus de consultation culturellement approprié. L'adaptation est explicitement incorporée dans les processus de prise de décisions réglementaires, le cas échéant.

PARTIES TOUCHÉES	PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE	INDUSTRIE	GOUVERNEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> Développer les capacités pour la participation au projet Participer aux processus réglementaires Établir des relations avec les promoteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rester à l'affût des préoccupations et des possibilités des grands projets de ressources Les dirigeants éclairés facilitent l'engagement des parties touchées 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des relations avec les communautés potentiellement touchées, avant et pendant le processus d'approbation du projet Tenir compte des préoccupations du public et des communautés dans la conception du projet Travailler avec les parties potentiellement touchées pour appuyer le développement des capacités Entreprendre la revue du projet et le processus d'approbation, incluant la conception du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Informen en amont les communautés touchées et les promoteurs de projet des processus réglementaires Administrer les processus réglementaires, y compris cerner les préoccupations des parties touchées et du public élargi et fournir les données de l'étude de base environnementale et sociale et des effets cumulatifs Appuyer le renforcement des capacités des communautés Respecter l'obligation de consulter et d'accommoder les peuples autochtones

RÔLES



PRODUCTION



TRANSPORT



OPÉRATION



RISQUES

POSSIBILITÉS

ACTIVITÉS



CONCRÉTISATION DES AVANTAGES DES COMMUNAUTÉS

Les pratiques actuelles qui ne sont pas alignées avec les attentes des communautés pour offrir des avantages à long terme provenant du développement énergétique minent l'appui des communautés à l'égard du développement.

Lorsque les avantages tangibles sont plus importants que les risques, les communautés et les autres parties touchées sont plus enclines à accepter et à appuyer le développement énergétique.

- Investissement dans les infrastructures physiques et sociales et les services des communautés touchées.



PARTAGE DES REVENUS GOUVERNEMENTAUX PROVENANT DES RESSOURCES

Les attentes concernant le partage des revenus provenant des ressources avec les peuples autochtones pourraient engendrer des sentiments d'injustice lorsque le développement des ressources a lieu sur les terres ancestrales.

Les ententes de partage des revenus ou d'autres accords économiques pourraient fournir des retombées économiques aux communautés, et permettre une plus grande participation au développement.

- Adaptation et application potentielles des mécanismes de partage des revenus des ressources ou d'autres accords économiques aux nouvelles ententes par des négociations avec les peuples autochtones.

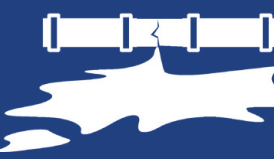


IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SUR L'EAU, SUR LE CLIMAT ET SUR LES SOLS

Les préoccupations concernant les impacts environnementaux associés à la production énergétique – y compris les émissions de GES, la perturbation des sols, la qualité et l'utilisation de l'eau – minent l'appui du public à l'industrie.

Des améliorations de performance solides et concrètes de l'industrie avec une surveillance participative, transparente et fiable ainsi qu'une application réglementaire relativement à ces préoccupations clés peuvent aider à renforcer la confiance du public.

- Surveillance significative et application solide et efficace.
- Participation des membres des communautés autochtones et d'autres communautés touchées à la conception, à la mise en œuvre et à la surveillance des activités de surveillance.
- Mécanismes disponibles pour les communautés pour exprimer leurs préoccupations et obtenir des réponses concernant les opérations et les changements environnementaux.
- Savoir traditionnel utilisé comme source d'information et de connaissances pour les activités de surveillance.



INCIDENTS AFFECTANT LES SOURCES D'EAU, LES SOLS ET LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Les municipalités urbaines et rurales ont des préoccupations concernant les risques pour les sources d'eau potable et les écosystèmes aquatiques et marins associés au développement énergétique et au transport, incluant le déversement d'un pipeline.

La législation, les processus réglementaires, la surveillance et l'application de la conformité qui intègrent les communautés touchées dans la planification de projet et qui incorporent mieux leurs préoccupations reliées aux risques pour les sols et l'eau dans les décisions de conception augmentent la confiance du public.

- Les sources importantes d'approvisionnement en eau, les habitats marins et les terres sont déterminés avec les gouvernements locaux et les communautés participent à la planification du projet.



PARTIES TOUCHÉES

- Participer aux possibilités économiques du projet
- Informer et participer à la surveillance de la performance environnementale et sociale du projet



PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE

- Rester à l'affût et commenter les actions gouvernementales et de l'industrie concernant les préoccupations environnementales et sociales
- Les dirigeants éclairés facilitent l'engagement des parties touchées



INDUSTRIE

- Entreprendre la construction du projet
- Extraire et traiter les hydrocarbures
- Transporter les hydrocarbures vers les marchés intérieurs et internationaux
- Satisfaire aux exigences réglementaires et réaliser les engagements des ententes avec les communautés



GOUVERNEMENTS

- Surveiller, vérifier et assurer la conformité des conditions des permis de projet
- Compiler et fournir l'information environnementale et sociale des effets cumulatifs à l'industrie, aux parties touchées et au public élargi
- Informer les communautés potentiellement touchées des régimes législatifs et réglementaires
- Veiller à ce que les compagnies prennent des dispositions financières adéquates pour couvrir les responsabilités lors de la fermeture du site

RÔLES



PRODUCTION

TRANSPORT



FERMETURE ET RETRAIT



ABANDON

RISQUES

Des critères insuffisants et des incitatifs inadéquats pour que l'industrie démantèle les infrastructures énergétiques réduisent l'appui des propriétaires terriens et des autres parties touchées pour le développement énergétique.

POSSIBILITÉS

Établir des exigences réglementaires claires pour le retrait et l'abandon d'infrastructures énergétiques en consultation avec les propriétaires terriens, l'industrie et les communautés touchées peut aider à renforcer la confiance du public.

ACTIVITÉS

- La législation et la réglementation sur le retrait et l'abandon d'infrastructures énergétiques incluant les propriétaires terriens, l'industrie et les communautés touchées sont réévaluées et révisées.



RÉHABILITATION

La perturbation des sols provenant du développement énergétique a entraîné des préoccupations du public à propos du taux de remise et de la capacité de l'industrie à restaurer des milieux humides et d'autres écosystèmes uniques à leurs états initiaux.

La restauration des sols perturbés peut fournir une occasion de partenariat entre les gouvernements, les communautés touchées et l'industrie afin de déterminer les résultats de la restauration des sols et générer des retombées économiques pour les communautés locales.

- Des politiques transparentes concernant les garanties financières pour la réhabilitation des projets énergétiques.
- Appui et investissement dans le développement de technologies et de meilleures pratiques en lien avec la réhabilitation et l'ingénierie.



PARTIES TOUCHÉES

- Participer et contribuer à la planification et aux décisions réglementaires de la compagnie sur la fermeture du site et sur les décisions



PUBLIC ET SOCIÉTÉ CIVILE

- Les dirigeants éclairés facilitent l'engagement des parties touchées



INDUSTRIE

- Travailler avec les parties touchées à la planification et à l'élaboration de la fermeture
- Entreprendre les activités de réhabilitation et de fermeture afin de respecter les engagements avec les parties touchées et les conditions réglementaires
- Surveiller les conditions environnementales et sociales, et en rendre compte, et ce, jusqu'à l'abandon des terres au gouvernement
- Assurer un financement adéquat de la fermeture des activités et la surveillance jusqu'à l'abandon



GOVERNEMENTS

- Veiller à ce que les compagnies prennent des dispositions financières adéquates pour les responsabilités associées à la fermeture du site
- Surveiller et vérifier les activités de fermeture pour assurer la conformité aux exigences
- Surveiller les conditions environnementales et sociales et les effets post-abandon

RÔLES